

Attention au hold-up sur votre CET !

La direction a communiqué, mais ce n'est pas clair.

Vous risquez de perdre 2 jours de congés

Rappel du message de la direction :

Nous vous invitons à tenir compte des éventuels jours de CET compensation RTT qui vous ont été attribués en avril 2018 (cf. votre bulletin de salaire d'avril versus votre bulletin de salaire de mars pour en connaître le nombre).

Ces jours attribués sont à déduire de vos "droits à alimentation sur l'année 2018 ; que vous les ayez utilisés ou non depuis cette date.

Attention ! il se peut que $5 + 1 = 5$ et $5 + 2 = 5$

Pour tous les salariés, ces jours ont été placés dans un CET (compte épargne temps) à part. Ce nombre de jours vient en déduction du CET ordinaire.

Par exemple, si vous avez 2 jours de "CET compensation RTT", **vous ne pourrez épargner que 3 jours de votre 5ème semaine (ou de vos jours d'ancienneté) sur votre CET habituel.**

Dans ce cas, s'il vous reste 5 jours de congés le 31 décembre, **le CET n'en absorbera que 3. Les 2 autres sont subtilisés par Atos.**

- 20 000 jours de congés ont été raptés par la direction l'an dernier -

Vous devez donc poser vos congés avant le 31 décembre 2018 pour qu'ils ne soient pas perdus et donnés aux actionnaires.

- Ils sont acceptés : vous les prenez.

- Ils sont refusés : ils sont reportés et à poser dans le 1er trimestre 2019.

Pour mémoire : Passé un délai de 15 jours calendaires après leur saisie (1 semaine si le congé est inférieur à 7 jours), vos congés sont déclarés acceptés.

Modalité	Credit CET comp. RTT à fin avril	Nb de jours maxi de la 5ème semaine versable sur CET
MISSION	2	3
STANDARD	1	4



♦ **Moins de 55 ans au 31 décembre, votre CET est limité à 30 Jours. S'il reste trop de CP en fin d'année, il sont perdus.**

♦ **plus de 55 ans, le plafond est de 120 jours**



Pour mettre des jours dans le CET, vous devez le demander, ce n'est pas automatique

Les jours de congés non pris (ou posés) au 31/12 seront subtilisés par la direction.

Mais que font les syndicats ? Le syndicat c'est vous !

Vous avez des questions, vous voulez recevoir nos comptes-rendus ?

Contactez-nous : cgtatosbull@cgt-atos.fr. Consultez notre site : <http://www.cgt-atos.org>

Nous avons besoin de vous, vous avez besoin de nous, rejoignez le syndicat CGT Atos/BULL